

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 10 avril 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	11

Date de la convocation
03 AVR. 2024

Date d'affichage
03 AVR. 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Maryse DARNAUD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Marie-Hélène LEMAITRE,

Absents excusés : M Vanneck GASPARINI, Mme Estelle GOURIER, Mme Michèle MAYRAN pouvoir à Mme Martine GOUZENNE,

Secrétaire de séance : Mme Patricia BRUNET POTENTI.

OBJET : Approbation du compte administratif 2023 M14

Madame le Maire présente les résultats du compte administratif 2023 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

- Recettes : 756 435.62
- Dépenses : 585 895.46
- Résultat de l'exercice : *excédent de* 170 540.16
- Résultat antérieurs reportés : *excédent de* 207 655.03

Résultat cumulé au 31/12/2023 : 378 195.19

Section d'Investissement

- Recettes : 303 701.21
- Dépenses : 329 885.90
- Résultat de l'exercice : *déficit de* -26 184.69
- Résultat antérieurs reportés : *excédent de* 255 237.18
- Restes à réaliser : *en dépenses* 256 768.69

Résultat cumulé au 31/12/2023 : -27 716.20

Conformément à la Loi, Madame le Maire se retire de la séance et sous la présidence de Madame Maryse DARNAUD, 1^{ère} Adjointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Acte rendu exécutoire **• APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2023 du budget principal,

publication **DIT** que l'excédent net de clôture de l'exercice 350 478.99 €.

Pour extrait certifié conforme

du _____

Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe déléguée
Maryse DARNAUD

